



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le **- 7 AOUT 2014**

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Société **CASTAGNE Frères et Cie**
Scierie de Choudet
33840 CAPTIEUX

Référence courrier : FB-CRC-UT33-607

N° S3IC : 782

Affaire suivie par : Frédéric BERNAT
frederic.bernat@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 24 85 71 Fax : 05 56 24 83 52

**Rapport de l'inspection des installations classées
au
Conseil Départemental de l'Environnement et des
Risques Sanitaires et Technologiques**

La société CASTAGNE Frères et Cie a été autorisée, par arrêté préfectoral du 18 juillet 1997, à exploiter, sur la commune de Captieux, lieu-dit « Choudet », une installation de travail et de traitement du bois.

Par arrêté préfectoral du 7 mai 2003, cette société a été tenue de faire réaliser, par un organisme compétent, un pré-diagnostic, une étude des sols, une Evaluation Simplifiée des Risques (E.S.R.), ainsi qu'une surveillance des eaux souterraines de son site de Captieux.

Suite à la réalisation des études prescrites par cet arrêté préfectoral, M. le Préfet a notamment rappelé la nécessité, par courrier du 25 novembre 2005, à la société CASTAGNE Frères et Cie, de procéder à la surveillance des eaux souterraines de son site de Captieux. Compte tenu des études réalisées, il a demandé que ces analyses portent sur les hydrocarbures ainsi que sur des matières ou substances actives caractérisant les produits de traitement anciennement et actuellement utilisés, notamment les PCP (pentachlorophénols) et le bore.

Un suivi des eaux souterraines et superficielles en PCP, en bore et en hydrocarbures est donc réalisé depuis 2008 par l'exploitant.

Le suivi de ces eaux, réalisé par cette société, n'a jamais révélé de pollution particulière en PCP.

De plus, il est à noter que l'utilisation de ce produit a été arrêtée, il y a plus de 15 ans.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

La société CASTAGNE Frères et Cie demande donc de bien vouloir exclure la recherche de ce paramètre, pour les prochaines analyses des eaux, ces analyses étant de plus extrêmement coûteuses.

Nous proposons donc, à Monsieur le Préfet de Gironde, après avis du CODERST, de supprimer le suivi dans les eaux souterraines du PCP, et de pérenniser la surveillance des hydrocarbures et du bore.

Le projet d'arrêté préfectoral ci-joint permet d'acter ces dispositions.

L'exploitant, consulté sur ce projet d'arrêté, n'a pas émis de remarques particulières.

L'inspecteur des installations classées,

Frédéric BERNAT

